



# Ville de Thiers

Hôtel de Ville  
1, rue François Mitterrand  
CS 60201  
63300 Thiers Cedex

Tél. 04 73 80 88 80  
contact@thiers.fr  
www.ville-thiers.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2025/379

## ARRÊTÉ DU MAIRE DE THIERS

**Objet :** Occupation du domaine public

Le Maire de Thiers,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1 à L 2212-2, L 2213-2 et L 2213-6,

Vu le Code de la route, en particulier l'article R 417-10,

Vu le Code pénal en particulier l'article R 610-5,

Vu la demande en date du 30 Avril 2025 formulée par Madame Sandrine OSSEDAT, n° 8 Rue de Paris 63300 THIERS, pétitionnaire, relative à l'installation de son commerce ambulant sous l'enseigne « Tatie Burger Tricoteuse de Saveurs » sur des voies à Thiers.

**Considérant qu'il convient d'autoriser l'occupation du domaine public.**

### ARRÊTE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Du Dimanche 01 Juin 2025 au Mardi 30 Septembre 2025, Tatie Burger est autorisée à stationner son véhicule mobile aux lieux suivants :

- Les jeudis soir de 17h30 à 23h00 sur la Place Antonin Chastel.
- Les vendredis soir de 17h30 à 23h00 sur la Place Duchasseint uniquement lors d'animations musicales.

**ARTICLE 2 :** La pétitionnaire devra se soumettre aux directives du plan Vigipirate en cours et déferera à toutes injonctions des autorités de police afférentes à la sécurité de biens et des personnes.  
Les lieux devront être rendus propres et débarrassés de tous détritus, déchets ou autres salissures.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera inscrit au Registre des arrêtés municipaux.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Commandant de la Communauté de brigades de Thiers, Monsieur Le Maire et Madame Sandrine OSSEDAT sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

**ARTICLE 5 : Délais et voies de recours :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand – 6 Cours Sablon – CS 90129 – 63033 CLERMONT-FERRAND Cedex 1. Courriel : [greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr](mailto:greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication.

Il peut faire l'objet d'un recours gracieux en saisissant Monsieur le Maire de la Ville de Thiers – 1 Rue François Mitterrand CS 63201 63300 THIERS Cedex. Courriel : [contact@thiers.fr](mailto:contact@thiers.fr) dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication.

Fait à Thiers, le 26 Mai 2025  
L'Adjoint Délégué à la Sécurité,



Sylvain HERMAN